

Genre et foresterie communautaire au Cameroun. Quelles perspectives pour les femmes ?

Christiane TOBITH
Pascal CUNY

Snv
Organisation néerlandaise
de développement
BP 1239
Yaoundé
Cameroun

Avec l'instauration de la foresterie communautaire au Cameroun, il apparaît notamment que les femmes ne sont pas suffisamment représentées lors des phases décisionnelles. L'analyse permet de proposer des recommandations pour une participation femmes-hommes mieux équilibrée et des sessions de formation et d'information pour l'émergence d'une opinion féminine affirmée.



Cueillette des feuilles d'okok (*Gnetum africanum*).
Photo F. Ribas.

RÉSUMÉ

GENRE ET FORESTERIE COMMUNAUTAIRE AU CAMEROUN QUELLES PERSPECTIVES POUR LES FEMMES ?

Depuis 1994, la politique et la législation forestières camerounaises permettent aux communautés rurales de réserver une forêt communautaire et de la gérer de manière participative, dans le cadre d'une convention signée avec l'État. Cependant, la mise en œuvre du concept de foresterie communautaire montre que toutes les parties, notamment les femmes et les jeunes, ne sont pas suffisamment représentées lors de plusieurs phases de décision telles que la constitution de l'entité juridique, l'attribution de la forêt, ou la soumission des dossiers auprès de l'administration. Or, les femmes s'impliquent davantage lors des étapes initiales : réunions, identification, élaboration et finalisation du plan simple de gestion de la forêt. Les causes d'une telle représentation sont d'ordre culturel, politique et social, dans un contexte récent de nouveaux enjeux et intérêts liés au processus de foresterie communautaire. L'analyse de cette situation a permis de proposer diverses recommandations ayant trait aux relations entre les hommes et les femmes, dans le cadre de la société, en général, et de la foresterie communautaire, en particulier. Il s'agit notamment d'analyser les causes de l'inégalité entre hommes et femmes, de valoriser la participation des femmes aux différents processus, de mettre en place des mécanismes favorisant une participation équilibrée et de prévoir des phases de formation et d'information en privilégiant l'émergence d'une opinion féminine affirmée.

Mots-clés : foresterie communautaire, genre, société civile, Cameroun.

ABSTRACT

GENDER ISSUES AND COMMUNITY FORESTS IN CAMEROON: PERSPECTIVES FOR WOMEN

Since 1994, forest policy and legislation in Cameroon have enabled rural communities to keep areas of community forest under participatory management by signing agreements with the State. However, the process of implementing the community forest concept has shown that not all parties involved, especially women and young people, are sufficiently represented in decision-making stages such as the establishment of the legal entity, attribution of the community forest or the submission of applications to government administrations. However, women are more closely involved during the initial stages, for example in meetings and in identifying, drafting and finalising simple forest management plans. The cultural, political and social reasons for the imbalance in representation are to be viewed in a context of recent change in the issues and interests associated with community forestry processes. Our analysis of this situation has led us to make various recommendations in the area of gender relationships, whether in the social context, in general or in community forestry in particular. The issues are to analyse the causes of gender inequality, to highlight the value of women's contributions to the various processes, to implement mechanisms encouraging balanced participation and to plan for training and information cycles with a particular focus on assertiveness in the expression of women's opinions.

Keywords: community forestry, gender, civil society, Cameroon.

RESUMEN

GÉNERO Y SILVICULTURA COMUNITARIA EN CAMERÚN ¿CUÁLES SON LAS PERSPECTIVAS PARA LAS MUJERES?

Desde 1994, la política y legislación forestales camerunesas permiten a las comunidades rurales reservar un bosque comunitario y administrarlo de manera participativa, en el marco de un convenio firmado con el Estado. Sin embargo, la aplicación del concepto de silvicultura comunitaria pone de manifiesto que todas las partes, y especialmente las mujeres y los jóvenes, no están suficientemente representadas en varias fases de decisión, como la constitución de la entidad jurídica, la adjudicación del bosque o la presentación de expedientes ante la administración. Ahora bien, las mujeres se implican más en las etapas iniciales: reuniones, definición, elaboración y finalización del plan simple de ordenación del bosque. Las causas de dicha representación son de carácter cultural, político y social, dentro de un contexto reciente de nuevos retos e intereses vinculados al proceso de silvicultura comunitaria. El análisis de esta situación permitió proponer diversas recomendaciones relativas a las relaciones entre hombres y mujeres, en el marco de la sociedad en general y, en concreto, en el de la silvicultura comunitaria. Se trata, sobre todo, de analizar las causas de la desigualdad entre hombres y mujeres, de valorizar la participación de las mujeres en los distintos procesos, de establecer mecanismos que favorezcan una participación equilibrada y prever etapas de formación e información que favorezcan la aparición de una opinión femenina sólida.

Palabras clave: silvicultura comunitaria, género, sociedad civil, Camerún.

Introduction

Au Cameroun, la loi de 1994 a engendré le processus de foresterie communautaire, qui assure aux communautés rurales un droit d'accès aux ressources forestières de leurs villages. D'après l'article 3(11) du décret 95/531/PM du 23 août 1995, une forêt communautaire est « une forêt du domaine forestier non permanent faisant l'objet d'une convention de gestion entre une communauté villageoise et l'administration chargée des forêts. La gestion de cette forêt – qui ne doit pas dépasser 5 000 ha – relève de la communauté villageoise concernée, avec le concours ou l'assistance technique de l'administration chargée des forêts ».

Sous réserve d'une convention de gestion avec l'État, incluant un plan simple de gestion (Psg), les villageois peuvent ainsi mener une gestion participative des produits issus de leurs forêts et avoir des perspectives de développement.

À ce jour, diverses études font l'état des lieux de la foresterie communautaire au Cameroun (encadré 1 ; AUZEL *et al.*, 1999), mais très peu abordent le rôle que joue la femme dans ce processus. Pourtant, la question ne peut être éludée puisqu'au Cameroun (comme ailleurs en Afrique subsaharienne) les femmes représentent 51 % de la population et 84,5 % vivent en milieu rural (Direction nationale de la statistique et de la comptabilité nationale, 1998), où elles consacrent quotidiennement plusieurs heures à chercher dans les forêts, souvent avec l'aide de leurs enfants, les produits utiles à l'entretien et à la vie de leur famille (FAO, 1989). Malgré cet accès permanent aux ressources naturelles (exploitation, transformation, auto-consommation, commercialisation), elles ont toujours été exclues du droit de posséder la terre et du pouvoir de décision sur les questions foncières (HAMILTON, DAMA, 2003).



Défrichage en vue de cultiver.
Photo F. Ribas.

Dans ce contexte, comment le rôle de la femme est-il abordé dans le cadre de la foresterie communautaire ? Comment peut-il évoluer ? Comment les services d'appui (publics, associatifs, privés) prennent-ils en compte la problématique du genre dans leur démarche ? Autant de questions qui ont poussé la Snv¹ Cameroun à s'intéresser à l'implication potentielle des femmes dans la gestion des ressources naturelles et en déduire des pistes d'amélioration du rôle des acteurs.

¹ La Snv est une organisation néerlandaise de développement. Elle est présente dans 27 pays, dont 17 en Afrique. Au Cameroun, depuis 1963, elle joue un rôle d'appui-conseil et d'accompagnateur des organisations de la société civile (notamment dans la gestion des ressources naturelles), des collectivités locales, des services déconcentrés de l'État et du secteur privé. Dans le cadre de sa mission, la Snv prend en compte les différences sociales entre hommes et femmes. Elle veille à ce que, dans tous ses domaines d'intervention, les activités menées influencent positivement les relations de genre. C'est pourquoi elle a fait le choix du « *mainstreaming* », c'est-à-dire qu'elle intègre systématiquement les aspects liés à la problématique du genre dans toutes ses activités de développement.

Approche méthodologique

Une revue bibliographique des activités de terrain menées par les Ong ainsi que des réunions avec les partenaires du secteur forestier ont permis de connaître les stratégies camerounaises d'implication des communautés locales dans la gestion des ressources forestières (NGONO ESSY, 2001 ; SNV, 2005).

Une enquête de terrain auprès de seize organisations de la société civile (Ong et associations) et des seize communautés qu'elles accom-

pagnent a été réalisée sur la base d'un guide d'entretien. Cette enquête s'est déroulée dans cinq provinces du Cameroun (Centre, Sud, Nord-Ouest, Est, Littoral). Sur la base d'un questionnaire semi-ouvert, des responsables d'Ong engagés dans l'appui à la gestion participative des ressources forestières ont été interviewés. Des responsables des organisations paysannes (gérant les forêts communautaires) et des groupes de femmes des communautés concernées ont aussi été questionnés séparément. Les entretiens étaient soit individuels, soit collectifs.

Encadré 1.

L'état des lieux de la foresterie communautaire (2003).

Le processus de foresterie communautaire a concrètement débuté sur le terrain en 2000. En quatre années, la cellule de foresterie communautaire (Cfc) du ministère des Forêts et de la Faune (Minfof) a reçu 256 dossiers qui sont à divers niveaux de traitement : 63 forêts ont été attribuées, 56 sont réservées et 120 communautés sont engagées dans le processus de réservation (fin 2003).

De manière générale, les communautés rurales connaissent les potentialités de leurs forêts mais ne savent pas les quantifier et les gérer sur le plan technique. Les produits forestiers ligneux et non ligneux ont toujours permis aux communautés de vivre (auto-consommation, commercialisation locale) dans un cadre d'accès coutumier aux ressources. Le processus de foresterie communautaire change les règles d'accès aux espaces forestiers et constitue ainsi un cadre nouveau (donc non endogène) de gestion des ressources.

Ce processus, nouveau pour le Cameroun, a connu des difficultés de mise en œuvre, dont principalement :

- l'idée de créer une forêt communautaire vient rarement des communautés mais plutôt de tous les autres acteurs qui ont un intérêt dans le processus ;
- lors de la création des entités de gestion, on observe peu de représentativité à cause d'une faible assise sociale (structures traditionnelles peu prises en compte) ;
- la négociation des limites internes et externes des forêts communautaires reste difficile et peut bloquer le processus (30 % des forêts communautaires n'ont pas matérialisé leurs limites) ;
- la réservation de la forêt communautaire, l'approbation du Psg et la signature de la convention de gestion sont souvent l'objet de blocages de la part de l'administration (forestière et territoriale) ;
- peu de forêts communautaires sont exploitées et, pour celles qui le sont, 80 % des Psg ne sont pas respectés ;
- l'exploitation industrielle est pratiquée dans 44 % des forêts communautaires (MINEF-DFID, 2004).

Remarque : L'exploitation artisanale devrait être la seule forme d'exploitation dans les forêts communautaires et se faire à petite échelle, avec transformation du bois dans la forêt à l'aide de matériel simple (scies mobiles ou portatives) et sans sortie de grumes. L'enclavement de certaines forêts communautaires limite cependant ce type d'exploitation en régie, du fait d'un coût élevé du transport et d'importants problèmes de maintenance du matériel (faibles compétences des villageois, village isolé...).

Rôle des femmes dans la gestion forestière

Le résultat de ces enquêtes a montré que les femmes jouent un rôle important dans l'exploitation et la transformation des ressources de la forêt en vue de pourvoir aux besoins de leurs familles.

Par ailleurs, les femmes sont membres de différentes associations où elles sont très actives. De manière générale, on peut décliner le rôle de la femme en trois domaines.

Rôle domestique

Le rôle domestique (dit reproductif) se définit à travers des tâches domestiques non rémunérées que les femmes assurent pour le soin de la famille (principalement époux et enfants). Elles mènent à bien :

- la récolte des aliments, *Gnetum* sp. (okok), *Ricinodendron heudelotii* (djanssang), huile de *Baillonella toxisperma* (moabi), amande d'*Irvingia gabonensis* (manguier sauvage), *Garcinia cola* (bitta cola), produits de la pêche, etc. ;
- la récolte des plantes médicinales, *Prunus africana*, *Pausinystalia* sp., etc. ;
- la récolte des produits forestiers pour l'habitat et la cosmétique (balais de raphia, huile de moabi, etc.) ;
- l'approvisionnement en sources d'énergie (bois de chauffe et charbon de bois).

Ces activités contribuent donc à satisfaire les besoins alimentaires de la famille (légumes, condiments, huiles) ainsi que les soins (forte utilisation des plantes médicinales) et les besoins pratiques de la vie quotidienne (emballages).

Rôle productif

Les femmes s'investissent dans des travaux rémunérés, en nature ou en argent, grâce à :

- la commercialisation de produits forestiers non ligneux (Pfnl), fruits, feuilles et divers, à usage alimentaire et pour le charbon de bois ; les femmes vendent elles-mêmes les Pfnl soit dans les villes, soit à des détaillantes qui viennent dans les villages ;
- la transformation des produits de chasse et de pêche tels que le gibier fumé ou préparé, ou le poisson séché.

Par ailleurs, se développent aussi des actions à buts multiples (utilisation du fourrage, semis de plantes de couverture et d'ombrage, etc.) et des actions de restauration et de conservation des sols pour pérenniser les ressources où les femmes jouent des rôles non négligeables.

Rôle culturel et social

Les femmes jouent un rôle primordial dans le domaine socioculturel. À titre communautaire, l'émergence d'organisations socio-économiques engagées est constatée dans la filière forestière. Ces organisations féminines commercialisent la mangue sauvage (fruit et amande d'*Irvingia gabonensis*) et des produits de maranthacées qui sont des Pfnl très prisés, et cela en vue de constituer une épargne organisée dans le cadre de tontines.

Les femmes s'engagent dans l'approvisionnement et la maintenance des biens pour la consommation et les services de base de la communauté (champs collectifs, cueillette collective des ressources de la forêt à des fins de consommation, etc.). En outre, elles assurent le transfert de compétences en matière de gestion des ressources naturelles aux enfants ou aux autres membres de la communauté à travers des activités éducatives, mais aussi religieuses.



Fruits de bitta kola (*Garcinia kola*).
Photo F. Ribas.

Participation des femmes

Dans le cadre du processus d'obtention d'une forêt communautaire, la participation des femmes est variable selon ses étapes (figure 1). Lors des différentes réunions, elles sont bien représentées, notamment lors des réunions d'information (taux de présence de 35 %) et de la réunion de concertation (taux de présence de 30 %), ce qui montre leur profond intérêt au processus. La réunion de concertation réunit l'ensemble des composantes de la communauté concernée, en vue de désigner le responsable de la gestion de la forêt communautaire et de définir les limites et les objectifs de la forêt concernée. À l'occasion de l'identification de la forêt, les femmes représentent aussi 30 % des participants à cette décision, mais pour les phases suivantes (constitution de l'entité juridique², collecte des données, constitution et dépôt du dossier de demande de forêt communautaire, validation du Psg, etc.) elles sont presque ou totalement absentes :

- La constitution de l'entité juridique est une étape où les femmes sont peu représentées ; dans certaines communautés, elles peuvent occuper des postes de caissière ou de trésorière, mais rarement un poste à responsabilité. En moyenne, seulement 18 % des membres des bureaux sont des femmes.

- Elles sont impliquées dans la réalisation des enquêtes socio-économiques mais leur participation reste largement en dessous de celle des hommes.

- Les inventaires des ressources forestières sont réalisés exclusivement par les hommes ; on assiste progressivement à une répartition des activités de collecte de données par sexe : les inventaires forestiers par les hommes et les enquêtes socio-économiques par les femmes.

- Les phases de constitution, de dépôt et de suivi du dossier d'attribution de la forêt et du Psg relèvent très souvent de la responsabilité de l'Ong d'appui et dans une moindre mesure des hommes.

L'assistance des femmes aux réunions montre qu'elles sont intéressées par le processus de foresterie communautaire. Cependant, leur influence dans les étapes de prise de décision reste faible, notamment au cours de la phase de constitution de l'entité juridique. Or, cette phase conduit à l'élection des membres du bureau exécutif qui mènera le processus avec l'appui des organisations de la société civile. L'un des rares postes accordés aux femmes est souvent celui de trésorière ou de caissière.

Cette présence limitée des femmes dans les instances de pouvoir a pour conséquence une faible

prise en compte de leurs besoins et intérêts stratégiques lors de la mise en œuvre des plans simples de gestion. Dans la plupart des cas, elles ont été exclues des activités d'exploitation du bois d'œuvre et n'ont pas pu influencer sur les décisions d'utilisation des revenus.

Pourtant, elles souhaitent une participation plus active dans ce processus, comme le démontre cette enquête. En effet, lors des réunions de groupe avec les femmes de plusieurs communautés, celles-ci se sont plaintes d'avoir été écartées des listes de candidatures alors qu'elles avaient postulé pour des postes de l'entité juridique. Cela montre que les hommes contrôlent le processus et que les femmes ont peu de moyens d'influence dans ce type de situation.

L'analyse des causes de cette faible présence montre que les organisations et institutions d'appui au monde rural doivent agir sur divers facteurs afin que le concept de foresterie communautaire se traduise dans les faits de manière optimale.

² Il s'agit de l'entité de gestion de la forêt communautaire : 60 % de Gic (groupement d'initiative commune) et 40 % d'associations.

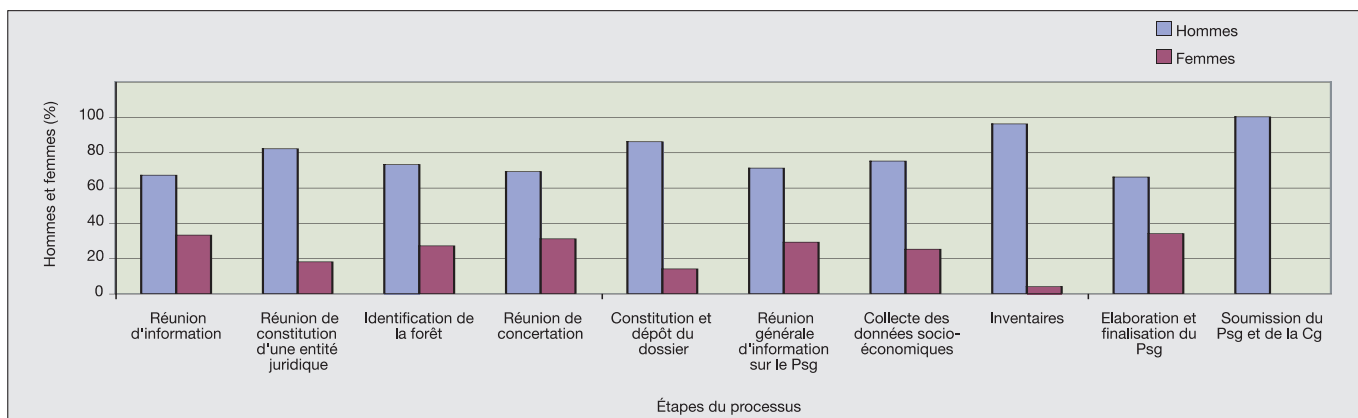


Figure 1.

Taux de participation des femmes et des hommes au processus de foresterie communautaire. Source : Cbp-Snv.

Psg : plan simple de gestion ; Cg : convention de gestion ; Cbp : Capacity building programme, programme de financement de microprojets intervenant dans la foresterie communautaire qui s'est achevé en mars 2005.

Facteurs entravant la participation des femmes

Alors que les femmes jouent un rôle fondamental dans la gestion traditionnelle des ressources naturelles, elles ne sont plus des actrices à part entière dans le processus de foresterie communautaire, mais plutôt de simples spectatrices. Plusieurs facteurs expliquent leur marginalisation dans ce processus. D'abord sur le plan culturel, la femme « doit toujours être derrière et l'homme devant ». D'autres facteurs (politiques, économiques et surtout méthodologiques) définissent une responsabilité spécifique de tous les acteurs impliqués dans le processus (État, société civile, hommes, femmes).

Les facteurs socioculturels

La patrilocalité fait en sorte que les femmes ne sont généralement propriétaires ni de la terre, ni de la forêt. Par ce fait, elles ne peuvent s'exprimer sur la gestion de l'espace et de ses ressources. En effet, bien qu'elles en soient les principales utilisatrices, les femmes quittent souvent leur village pour se marier dans une autre localité où seul le droit d'usufruit leur est accordé.

La surcharge des tâches ménagères et agricoles rend les femmes indisponibles pour les activités de foresterie communautaire.

Les cérémonies religieuses occupent beaucoup plus les femmes (fort esprit de groupe, dévotion développée, etc.) ; 80 % des femmes sont membres d'associations religieuses ou non.

Le fort taux d'analphabétisme chez les femmes engendre une faible réceptivité du concept et de ses implications.

Les femmes n'ont pas assez d'autorité pour faire entendre leurs voix, ni de voies de recours en cas de plainte (cas des femmes écartées des listes de candidatures pour les postes de l'entité juridique). En

effet, compte tenu du fait que l'État n'a pas mis en place une procédure en cas de litige, elles n'ont d'autre choix que de s'incliner. De plus, il faut considérer qu'une femme qui s'oppose en public à des décisions prises par un homme (ou des hommes) court le risque d'avoir non seulement des problèmes conjugaux, mais aussi de se voir écartée par la société, d'où leur faible et passive participation (encadré 2). Cette passivité peut cependant être aussi apparente, un proverbe malien illustrant bien cette situation (« Ce que souffle la tresse la nuit, la barbe le dit le matin »). En effet, les relations conjugales qui existent entre les hommes et les femmes peuvent influencer les décisions même si celles-ci sont prises en assemblée masculine. Certains hommes demandent conseil à leur femme ou à leur mère, avant de prendre des décisions ; mais il est difficile d'évaluer le poids de leur influence ; il n'en reste pas moins que la décision finale revient à l'homme.

Encadré 2.

Les forêts communautaires de l'Est

C'est dans la province de l'Est que des forêts communautaires ont été créées avec l'appui de la Snv. De manière générale, ces forêts communautaires attribuées et exploitées n'ont pas suffisamment fait l'objet d'une prise en compte des aspects liés au genre tout au long du processus. Les femmes ont été marginalisées notamment au sein des bureaux exécutifs. Leurs intérêts stratégiques n'ont pas été pris en compte dans les plans simples de gestion. Les Pfnl n'ayant pas été valorisés comme source de revenu, les seuls bénéfices issus de l'exploitation du bois ne profitent qu'aux hommes qui se les partagent.

Les facteurs économiques

Les femmes estiment que la foresterie communautaire ne génère pas de revenus à court terme ; le processus est trop long pour elles, leur tâche principale étant de subvenir aux besoins quotidiens.

Les hommes, particulièrement les riches et les élites politiques locales, prennent les initiatives et les décisions.

Les hommes monopolisent la plupart des activités génératrices de revenus ; dans le cas des forêts communautaires, cette situation est amplifiée compte tenu de la nature de la ressource principale (bois d'œuvre) et des revenus très importants que son exploitation génère (encadré 3).

Encadré 3.

La forêt communautaire de Moangué Bosquet

Moangué Bosquet est un village de Baka (comprenant douze clans de Pygmées) qui a obtenu une forêt communautaire (1 660 ha). Une femme a été nommée vice-présidente dans le bureau exécutif élu pour représenter et gérer la forêt. Elle n'a pas pu tenir sa place en raison de multiples pressions des hommes et du poids de la tradition qui refuse que les femmes s'asseyent avec les hommes. L'exploitation de la forêt n'a concerné que le bois d'œuvre ; les femmes ont demandé que les revenus soient partagés entre elles et les hommes, mais elles n'ont pas été écoutées. Elles n'ont pu bénéficier que des seuls revenus liés au salaire rémunérant le transport des planches débitées.

Renforcement des capacités

Le contenu des exposés des Ong (sur la nouvelle loi forestière, sur les enjeux de la foresterie communautaire, sur les avantages que la communauté retirerait de ce processus...) ne met pas en exergue les aspects liés à la problématique du genre.

Les outils de sensibilisation et d'information (affiches, par exemple) ne mettent pas l'accent sur la participation des femmes.

Les animateurs des Ong ne s'assurent pas suffisamment de la présence des femmes à toutes les étapes du processus (identification des forêts, suivi des dossiers, collecte des données, etc.).

Les préoccupations des femmes ne sont pas prises en compte dans les Psg.

Les Ong ne veillent pas au suivi des activités des communautés rurales avec des outils spécifiques à l'approche « genre » (niveau de participation, prise de parole, prise de décision, etc.).

Enfin, les équipes d'animation n'ont pas toujours les capacités de mobiliser les femmes.

Durabilité du processus

Le faible niveau des capacités des femmes limite la durabilité du processus. Dans les zones rurales, elles sont pour la plupart analphabètes et ne parviennent pas à exprimer leurs idées. Elles n'ont pas souvent les capacités nécessaires pour avoir des responsabilités dans le bureau exécutif de l'organisation paysanne, pour réaliser les enquêtes socio-économiques, pour analyser les données, etc. Compte tenu de ces handicaps, la communauté est très réticente à confier en partie des responsabilités aux femmes.

La courte durée des projets et les ressources financières limitées ne permettent pas aux Ong de générer un capital de confiance suffisant avec les communautés en vue de mettre en œuvre des actions spécifiques au genre.

Enfin, les procédures de constitution de l'entité juridique (loi forestière) ne prennent pas en compte la problématique du genre.

Les enjeux d'une relation égalitaire hommes-femmes

L'un des enjeux des dispositions de la loi forestière camerounaise en matière d'approche communautaire est l'implication de toutes les parties prenantes dans la gestion des ressources naturelles et la production de revenus dans le cadre d'un développement durable, viable et acceptable. Ce cadre législatif et réglementaire vise en effet un changement qui va bien au-delà d'une simple gestion des ressources : il devrait favoriser une évolution des rapports entre les individus de la communauté (femmes, hommes, jeunes, vieux, etc.) pour une meilleure coopération entre eux. Comme l'a montré cette étude, les femmes sont victimes du sentiment de supériorité de la part des hommes et subissent ainsi des contraintes économiques, socioculturelles et temporelles. Pourtant, les femmes sont incontournables dans le processus de foresterie communautaire.



Jeune femme transportant des fruits de manguier sauvage (*Irvingia gabonensis*).
Photo F. Ribas.

Constat et recommandations

Principales utilisatrices des Pfnl, elles ont un fort esprit associatif, avec un souci prioritaire de l'avenir de leurs enfants et la volonté de préserver leur héritage (entre autres, la forêt) ; elles ne se laissent pas facilement influencer et ont un souci de durabilité. Non seulement elles méritent la réputation d'être des contrôleurs efficaces et de bons gestionnaires des finances, mais encore elles ont une bonne connaissance de la forêt et de ses ressources dont elles maîtrisent les différents usages.

Cette étude met en évidence le poids des facteurs culturels, sociaux, économiques et politiques sur l'implication de la femme dans le processus de la foresterie communautaire. À cela s'ajoutent les faibles compétences de la plupart des acteurs d'appui en matière d'intégration de la problématique du genre dans ce processus. Les outils, quand ils sont connus, sont souvent plus appliqués comme des « recettes magiques »

que comme des moyens de favoriser un processus de participation des femmes. De fait, il s'agit davantage d'un souci de « visibilité » des femmes au sein du processus que d'une réponse à leurs besoins pratiques et à leurs intérêts stratégiques.

Une plus grande participation des femmes dans la prise des décisions à travers des stratégies non systématisées est encore embryonnaire. Dans certaines entités de gestion de forêts communautaires, notamment à l'est du pays, des Ong ont mis en place des bureaux exécutifs avec un quota de postes affectés spécifiquement à des femmes (présidente du comité « Pfnl », déléguée adjointe, etc.). Par ailleurs, elles focalisent la sensibilisation tant sur les femmes que sur les hommes, afin qu'ils maîtrisent mieux les enjeux de l'intégration des femmes dans le processus, en faisant appel à des femmes leaders de la communauté villageoise qui sont mieux à même de faire passer des messages et de promouvoir la participation des femmes (explication des avantages tout en laissant à la communauté son rythme d'intégration).

La foresterie communautaire est certes un processus encore récent au Cameroun mais, grâce aux expériences de gestion forestière en cours, il est possible de considérer que les relations hommes-femmes, pour la gestion des ressources, ne peuvent que s'améliorer.

Quelques recommandations, en partie déjà développées sur le terrain, pourraient être prises en compte par l'ensemble des organisations d'appui intervenant dans ce domaine :

- Partir d'une analyse « genre » pour bien cerner les causes sociales à l'origine des inégalités entre hommes et femmes.
- Identifier le réel intérêt stratégique des femmes de participer au processus en harmonie avec la tradition et sans engendrer des conflits.



Transport de produits forestiers non ligneux.
Photo F. Ribas.

- En fonction des deux actions précédentes, il s'agit de peaufiner les mécanismes favorisant la participation équitable des femmes et des hommes, avec la prise en compte des besoins spécifiques de développement de toutes les composantes de la société (SNV, 2005).
- Former, et informer, les personnes impliquées dans les activités à l'analyse « genre », notamment les personnes chargées des enquêtes socio-économiques, du conseil et des inventaires, en mettant à leur disposition des indicateurs qualitatifs et quantitatifs clairs en vue de mesurer les évolutions et les relations entre hommes et femmes (suivi et évaluation).
- Consentir un effort de formation, en particulier auprès des villageoises les plus volontaristes, qui sont à même de dynamiser la communauté et d'assurer la continuité des actions de bonne gouvernance que sont la division sexuelle du travail, l'accès aux espaces et leur contrôle, la rentabilité des activités et l'importance, pour de nombreuses femmes, d'un renforcement des capacités techniques.
- Enfin, pour ce qui est des associations ou des réseaux destinés à concrétiser les liens de solidarité et à améliorer les facteurs de gestion durable, le choix d'organisations paysannes déjà existantes en tant qu'entité juridique de la forêt communautaire sollicitée peut constituer un risque car, du fait de leur rigidité, l'exclusion des femmes s'avère accrue dans les mœurs.

La foresterie communautaire, mobilisant tous les acteurs et offrant une place à chacun, est destinée à faire évoluer les relations hommes-femmes au profit des ressources naturelles. Mais, comme toute approche innovante, elle doit être progressive et bénéficier du recul dans le temps pour devenir incontournable ; en sachant qu'elle engendre quelques perdants et de nombreux gagnants, dont les femmes.

Références bibliographiques

- AUZEL P., NCHOJI NKWI P., 1999. La foresterie communautaire dans le sud du Cameroun : état du processus, acteurs impliqués et perspectives. Londres, Grande-Bretagne, Department for International Development, 109 p.
- BORRINI-FEYERABEND G., FARVAR T., NGUINGUIRI J.-C., NDANGANG V., 2000. La gestion participative des ressources naturelles : organisation, négociation et apprentissage par l'action. Gtz/Uicn, 95 p.
- BROWN K., LAPUYADE S., 2001. Changing gender relationships and forest use. A case study from Komassi, Cameroon. *In* : Colfer C. J. P., Byron Y. (éd.). *People Managing Forests. The Links between Human Well-Being and Sustainability*. Washington, États-Unis, Resources for the Future, Bogor, Indonésie, Center for International Forestry Research (Cifor), p. 90-110.
- FAO, 1989. Women in community forestry, a field guide for project design and implementation. Rome, Italie, Fao, 45 p.
- FAO, 1995. Intégration des femmes dans le développement forestier au Tchad. Projet pilote de foresterie rurale et d'aménagement forestier pour la production de bois (phase II), Tchad. Rome, Italie, Fao.
- FAO, 1996. Communautés forestières dépendant de la forêt. *Unasylva*, 47, 64 p.
- FLINTAN F., 2003. *Engendering Eden. Volume I and II. Women, gender and integrated conservation and development projects. Lessons learnt and ways forward*. Londres, Grande-Bretagne, International Institute for Environment and Development.
- HAMILTON L., DAMA A., 2003. Genre et gestion des conflits liés aux ressources naturelles à Nioro du Sahel au Mali. Londres, Grande-Bretagne, International Institute for Environment and Development, dossier 116, 32 p.
- MINEF, 1998. Manuel des procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires. Yaoundé, Cameroun, ministère de l'Environnement et des Forêts, 101 p.
- MINEF-DFID, 2004. État des lieux de la foresterie communautaire au Cameroun. Yaoundé, Cameroun, Minef/Dfid, 149 p.
- NGONO ESSY E. S., 2001. Rôle des femmes dans les forêts communautaires : cas des villages de Doumo-Pierre, Malen V-Tibonkeuh et Kompia (Est du Cameroun). Rapport de stage préprofessionnel, École forestière de Mbalmayo, Cameroun, projet Forêts communautaires, 36 p.
- SNV, 2003. Soutien au développement durable dans la région de Lomié-Dja. Rapport final. Yaoundé, Cameroun, Snv.
- SNV, 2005. Guide d'intégration du genre dans la foresterie communautaire, Cameroun. Yaoundé, Cameroun, Snv.
- TIANI A. M., AKWAH G., NGUIÉBOURI J., 2003. Women in Communities Neighboring Campo-Máan National Park : Uncertainties and Adaptations in Bifa and Ebianemeyong. Bogor, Indonésie, Cifor.
- VABI M., ENDELEY J. B., NJEBET-NTAMAG C., MENONG MEMO E. P., 2001. Intégration du genre dans la mise en œuvre des projets de développement et de conservation de la diversité biologique. État actuel, contraintes et opportunités au Cameroun. Fonds mondial pour la nature (Wwf), Cameroun.
- WORONIUK B., SCHALKWYK J., 1998. La biodiversité et l'égalité entre les femmes et les hommes. Stockholm, Suède, Agence suédoise de coopération internationale au développement (Sida).